

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
18/11/2022

Nombres de membres en exercice : 10

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
18/11/2022

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 7

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille deux et un et le vingt-quatre novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. DOMINGO J.D , M. LAUBRAY. J, M. PUJOL D., M. VAILLS S. ,

Absents excusés : M. CORREIA J., M. MIRAN P

Procurations : M PICHEYRE V. à M. DOMINGO J. D

Objet de la Délibération

**CONVENTION FRAIS DE SECOURS – CENTRE DE SECOURS Entreprise ALTI
ASSISTANCE - SAISON 2022/2023**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée, que les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur les pistes ou hors-pistes, mais aussi les évacuations d'urgence jusqu'à une structure médicale adaptée. Ce type de transport ne relève plus de l'Assurance Maladie. Une convention permettant de définir les conditions d'organisation et ses modalités de mise en œuvre est nécessaire. Les prix par évacuation s'élèvent à :

- 273.80 Euros TTC pour les évacuations vers le groupe médical des Angles
- 424.90 Euros TTC pour les évacuations vers l'hôpital transfrontalier de Puigcerda

Après avoir Ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions entre la commune et le centre de secours ambulanciers de Cerdagne Capcir et les pompiers dans le cas d'une indisponibilité du prestataire privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 24 NOVEMBRE 2022

Le Maire
P. PETITQUEUX

